COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE DU MORBIHAN

PROCES-VERBAL du BUREAU CDA du 7 janvier 2024 – Format visio-conférence

Présents : Frédéric Lopez, Christian Bernard, Yoann Pillet

OBJET : STATUER SUR LA SITUATION DE MME YAMINA MOKRI

Comme suite à une mention portée dans le PV du BUREAU de la CDA 56, le 8/12 dernier, un nouvel examen a été proposé à Mme YAMINA MOKRI, arbitre stagiaire de l'US BERNE.

L'observateur mandaté par la commission a émis un avis défavorable, ce 6 janvier 2024.

A ce titre, le bureau de la CDA 56 a traité ce dossier en visioconférence le dimanche 7 janvier 2024 et propose une remise à disposition de Mme YAMINA MOKRI à son club, en l'occurrence l'US BERNE. Les deux observations réalisées ne permettent pas à l'intéressée de répondre aux standards de la mission d'arbitre et ceci annule le bénéfice de son examen d'arbitre.

Dossier transmis au comité directeur pour validation.

LE PRESIDENT
DE LA CDA,

Frédéric LOPEZ

LE VICE-PRESIDENT
DE LA CDA,

Christian BERNARD

LE PRESIDENT DU DISTRICT

Lionel DAGORNE